

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Léonce Bajart de Caudry

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur (plus de 60 ans) :

- 2220,60 euros (chambre individuelle)
- 2018,10 euros (chambre double)

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	87,84 euros	67,48 euros
Chambre double	78,59 euros	60,73 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 5 et 6 : 6,54 euros